

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

DE LA COMMUNE DE BOUZY-LA-FORET

Par arrêté n° 22/2024 en date du 11/06/2024 le Maire de la commune de BOUZY-LA-FORET a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le zonage d'assainissement.

L'enquête se déroulera en Mairie de BOUZY-LA-FORET, durant 16 jours, du 2 juillet 2024 à 9h00 au 17 juillet 2024 à 12h00.

Madame Martine RAGEY a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et Madame Anita MAZÉ en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00, et le vendredi de 15 h à 18h00, ou par courrier en mairie à l'attention du commissaire-enquêteur.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Bouzy-la-Forêt

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de BOUZY-LA-FORET, le vendredi 5 juillet de 15h30 à 18h00, et le mercredi 10 juillet de 9h30 à 12h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de BOUZY LA FORET pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la commune pendant un an.